



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarantième session

Bonn, 4-15 juin 2014

Point 18 c) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles:

Application de l'accord de siège

Application de l'accord de siège

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a note que, d'après les renseignements fournis par le représentant du gouvernement hôte, la ville de Bonn avait intégré les prescriptions les plus récentes de l'ONU dans les plans finaux des nouvelles installations de conférence et les travaux de construction de ces installations devaient s'achever début 2015, à temps pour la quarante-deuxième session des organes subsidiaires. Il a constaté que les installations de conférence existantes étaient déjà utilisées par les participants aux réunions et le secrétariat et que ces derniers en étaient satisfaits; des sessions du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée (ADP); par exemple, s'y étaient tenues en 2013 et en 2014.

2. Le SBI a également pris note des informations figurant dans les rapports du représentant du gouvernement hôte et de la Secrétaire exécutive selon lesquelles plus de la moitié des effectifs du secrétariat avait déménagé dans les nouveaux bureaux du complexe des Nations Unies en septembre 2013 et la conception d'une annexe destinée à accueillir le reste du personnel dans ce complexe était en bonne voie, la fin des travaux étant prévue pour 2018.

3. Le SBI a remercié le gouvernement hôte des informations sur l'état d'avancement des travaux et a salué les efforts particuliers et les investissements consentis tant par le gouvernement hôte que par la ville hôte de Bonn, comme la contribution spéciale d'un million d'euros du gouvernement hôte aux travaux de l'ADP. Il a engagé le gouvernement hôte à continuer de soutenir l'établissement et le fonctionnement du centre de conférence en tant que forum permanent du processus intergouvernemental au siège du secrétariat.

4. Le SBI a salué les avancées encourageantes concernant le centre de conférences. Conformément aux décisions 27/CP.19 et 25/CP.18, il a demandé au secrétariat de tirer parti au mieux des nouveaux bureaux et installations de conférence pour les sessions et réunions organisées au titre de la Convention, en vue de réduire les coûts et d'améliorer encore les services disponibles au siège du secrétariat.

5. Le SBI s'est félicité de la mise en place d'une collaboration systématique entre le gouvernement hôte, le secrétariat et d'autres parties prenantes sur des sujets tels que les bureaux et salles de réunion ou encore les renseignements et services à fournir aux participants, et a encouragé le gouvernement hôte et le secrétariat à maintenir ce type de consultations étroites et régulières.

6. Le SBI a demandé au secrétariat de continuer, par l'intermédiaire du site Web de la Convention, d'informer les Parties de ces questions et d'autres aspects de l'application de l'accord de siège et a invité le gouvernement hôte et la Secrétaire exécutive à lui signaler, à sa quarante-deuxième session, les autres progrès accomplis.
